

Conseil Municipal du vendredi 27 mars 2015 à 17 h 00

Ordre du jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014 et par arrêtés de subdélégation du 28 avril 2014 : janvier et février 2015

AMENAGEMENT ET URBANISME

1 - Désaffectation et déclassement du domaine public communal de l'immeuble situé 73 rue Saint-Géry, cadastré section AR numéro 654

PNROAD

2 - Levée de la réserve et prise en compte des recommandations du commissaire enquêteur émises à l'issue de l'enquête d'utilité publique du projet de requalification de l'îlot Badin-Sarrazins

3 - Levée de la réserve et prise en compte des recommandations du commissaire enquêteur émises à l'issue de l'enquête d'utilité publique du projet de requalification de l'îlot Onésyme Leroy

PATRIMOINE BATI

4 - Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) – Transfert de mission à la C.A.V.M.

COHESION SOCIALE

5 - Nos Quartiers d'Eté 2015

6 - Programmation du Contrat de Ville 2015

7 - Modification de la composition de la commission communale d'accessibilité

CULTURE

8 - Délibération de principe relative à la délégation du service public pour la gestion et l'animation du théâtre « Le Phenix »

9 - Partenariats Fête de la Musique 2015

SECURITE URBAINE

10 - Demande de subvention pour la vidéo protection année 2015

FETES ET ANIMATIONS

11 - Convention de partenariat entre la Ville et l'association Val en Liesse

VIE QUOTIDIENNE ET AFFAIRES ADMINISTRATIVES

12 - Programme Régional d'Amélioration de la Couverture Vaccinale

COMMANDE PUBLIQUE

13 - Convention constitutive de groupement de commandes en vue d'un marché de prestations de conseils juridiques et de représentation en justice entre la ville de Valenciennes et le CCAS de Valenciennes

AFFAIRES GENERALES

14 - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la maison de quartier Centre ville - Modificatif

FINANCES

15 - Modification de la garantie communale du centre d'hébergement et de réinsertion sociale de la croix rouge

16 - Subventions aux associations

RESSOURCES HUMAINES

17 - Tableau des effectifs – Crédation de postes

18 - Tableau des effectifs – Suppression de postes

19 - Mise en place de l'indemnité de départ volontaire

20 - Convention d'adhésion au service de prévention « Pôle Santé Sécurité au Travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

QUESTIONS ORALES

Séance du 27 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt sept mars, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le vingt mars, est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, Maire, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, Mmes Isabelle DESOIL, Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN, Mme Danièle FERTE, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, Adjoints au Maire, M. Jean-Marcel GRANDAME, Mme Joëlle ANDRIS, MM. Bernard MOREAU, Olivier MARLIERE, Pascal VANHELDER, Mmes Greta RENARD, Nadine LERAY, M. Daniel CAPPELLE, Mme Marie-Laure COUSIN, MM. Franck KOLLER, Karim GANA, Mmes Ludivine BILLOIR, Marion PERETTI, Caroline TRZAN, M. Gérard CLIPET, Mme Kostia HUANT, M. Didier LEGRAND, Mme Isabelle DELGEHIER, M. Michel BROUILLARD, Mme Nathalie LORETTE, M. Mohamed AGOUDJIL, Mme Valérie CAUDRON.

Absents, Excusés : M. Guy MARCHANT, excusé, qui a donné pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX, Mme Geneviève MANNARINO, excusée, qui a donné pouvoir à M. Daniel CAPPELLE, Mme Gwendoline DESFORGES, excusée jusqu'à la délibération n° 14 incluse, qui a donné pouvoir à Mme Aurore COLSON, M. Patrick ROUSSIES, excusé, qui a donné pouvoir à M. Karim GANA, M. Bernard BROUILLET, excusé, qui a donné pouvoir à M. Armand AUDEGOND, M. Jean-Yves DEGARDIN, excusé, qui a donné pouvoir à M. Franck KOLLER, Mme Caroline FIERENS, excusée, qui a donné pouvoir à M. Arnaud L'HERMINE, Mme Valérie LETARD, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Ludivine BILLOIR, Mme Sophie DICTUS, excusée, qui a donné pouvoir à M. Jean-Marcel GRANDAME, M. Jean-Claude DULIEU, excusé, qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LORETTE, M. Jean-Luc François LAURENT, excusé, qui a donné pouvoir à Mme Valérie CAUDRON, M. Dominique RIQUET.

Ordre du jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014 et par arrêtés de subdélégation du 28 avril 2014 : janvier et février 2015

AMENAGEMENT ET URBANISME

1 - Désaffectation et déclassement du domaine public communal de l'immeuble situé 73 rue Saint-Géry, cadastré section AR numéro 654

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de constater la désaffectation du bâtiment situé 73 rue Saint-Géry, cadastrée section AR n° 654.
- d'autoriser son déclassement du domaine public communal

PNRQAD

2 - Levée de la réserve et prise en compte des recommandations du commissaire enquêteur émises à l'issue de l'enquête d'utilité publique du projet de requalification de l'îlot Badin-Sarrazins

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de considérer que la réserve de Monsieur le Commissaire enquêteur liée à l'aléa modéré au risque sismique est levée au vu des engagements précités,
- de considérer que les recommandations de Monsieur le Commissaire enquêteur sont prises en compte,
- de la poursuite du projet de requalification de l'îlot Badin-Sarrazins.

3 - Levée de la réserve et prise en compte des recommandations du commissaire enquêteur émises à l'issue de l'enquête d'utilité publique du projet de requalification de l'îlot Onésyme Leroy

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de considérer que la réserve de Monsieur le Commissaire enquêteur liée à l'aléa modéré au risque sismique est levée au vu des engagements précités,
- de considérer que les recommandations de Monsieur le Commissaire enquêteur sont prises en compte,
- de la poursuite du projet de requalification de l'îlot Onésyme Leroy.

PATRIMOINE BATI

4 - Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) – Transfert de mission à la C.A.V.M.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la délégation de la mission de l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Ville à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

COHESION SOCIALE

5 - Nos Quartiers d'Eté 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à :

- approuver le programme de nos quartiers d'été 2015 ainsi que la proposition de répartition de l'enveloppe financière,
- verser les subventions correspondantes.

6 - Programmation du Contrat de Ville 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à :

- approuver la programmation Contrat de Ville 2015 tout opérateur confondu
- solliciter les partenaires financiers pour les opérations dont la ville a la maîtrise d'ouvrage et à signer les conventions correspondantes
- signer les conventions avec chacun des opérateurs qui seront subventionnés par la ville.

7 - Modification de la composition de la commission communale d'accessibilité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de modifier la composition de la commission communale d'accessibilité et de la fixer telle que présentée.

CULTURE

8 - Délibération de principe relative à la délégation du service public pour la gestion et l'animation du théâtre « Le Phenix »

Sortie de MM. DEGALLAIX, L'HERMINE, GUALANO, MOREAU, CAPPELLE, Mmes COUSIN, TRZAN

Président de séance : M. AUDEGOND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe du recours à une délégation de service public, sous forme d'affermage, pour la gestion et l'animation du théâtre « Le Phénix » ;
- d'approuver les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation figurant en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la

procédure de délégation de service public.

9 - Partenariats Fête de la Musique 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes formalités et démarches relatives à la mise en place de ces partenariats ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractualisant les engagements pris par les parties.

SECURITE URBAINE

10 - Demande de subvention pour la vidéo protection année 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :

- de solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et tout autre financeur potentiel
- à signer la convention afférente en cas d'accord de financement par les services de l'Etat

FETES ET ANIMATIONS

11 - Convention de partenariat entre la Ville et l'association Val en Liesse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre l'Association Val en Liesse et la Ville de Valenciennes.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

VIE QUOTIDIENNE ET AFFAIRES ADMINISTRATIVES

12 - Programme Régional d'Amélioration de la Couverture Vaccinale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner un avis favorable sur le Programme Régional de la Couverture Vaccinale.

COMMANDE PUBLIQUE

13 - Convention constitutive de groupement de commandes en vue d'un marché de prestations de conseils juridiques et de représentation en justice entre la ville de Valenciennes et le CCAS de Valenciennes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la constitution du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public de prestations de conseils juridiques et de représentation en justice entre la ville et le CCAS de Valenciennes.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande.
- de désigner comme représentant de la ville au sein de la commission d'appel d'offre du groupement de commandes, Monsieur Hervé MORMENTYN en qualité de titulaire et Madame Gwendoline DESFORGES, en qualité de suppléant.

AFFAIRES GENERALES

14 - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la maison de quartier Centre ville – Modificatif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner la nouvelle représentante : Mme Danièle FERTE
- d'accepter cette modification

FINANCES

15 - Modification de la garantie communale du centre d'hébergement et de réinsertion sociale de la croix rouge

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'annuler la délibération N° 1481 du 20 décembre 2012
- d'adopter la nouvelle délibération portant garantie communale du centre d'hébergement et de réinsertion de la croix rouge aux nouvelles conditions financières comme présentées.

16 - Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

COHESION SOCIALE :

1- Renouvellement de conventions de partenariat

- signer les conventions de partenariat avec les associations ci-après
- verser les subventions prévues au BP 2015 comme ci- après

Le PACT du Hainaut	60.000 €
PRIM'TOIT	18.000 €
L'AGEVAL	102.765 €
L'AJAR	9.300 €

2 -Démocratie participative – Renouvellement de conventions de partenariat

- Signer les conventions de partenariat avec ces associations
- Verser les subventions prévues au BP 2015 comme ci-après :

AGFAIH	30.045 €
Comités de quartiers	25.110 €

3 - Convention de partenariat pour le financement du « volet activités 2015 » des centres sociaux et maison de quartier (ACSRV et maison de quartier centre ville)

- signer la convention avec la maison de quartier centre ville et la convention avec l'A.C.S.R.V.
- verser les subventions « volet activités 2015 » suivantes :

Maison de quartier Centre ville	106.500 €
A.C.S.R.V.	308.933 €

4 - Subventions pour les camps d'activités d'été organisés par les associations

- signer les conventions avec :
 - l'ACSRV pour les projets de la maison de quartiers Saint Waast
 - l'association les mecs de la rue
- à verser, selon les modalités fixées dans la convention les subventions suivantes :

A.C.S.R.V. Maison de quartier Saint Waast	3.950 €
---	---------

Les mecs de la rue	3.950 €
--------------------	---------

5 - Subvention exceptionnelle à l'association « Citoyens du faubourg de Lille »

- verser la subvention exceptionnelle suivante :

Citoyens Faubourg de Lille	9.750 €
----------------------------	---------

6 - Mise en œuvre des séjours de rupture « Partir pour se reconstruire »

- signer la convention avec le Club de prévention spécialisée CAPEP

- verser la subvention suivante :

Club de prévention spécialisée CAPEP pour la mise en œuvre des séjours de rupture	2 900 €
---	---------

CULTURE :

Subvention de fonctionnement aux associations « Culture et Bibliothèque pour Tous » et l'école de danse « Les Védastiennes »

- attribuer les subventions suivantes :

« Culture et Bibliothèque pour Tous »,	800 €
Ecole de danse « Les Védastiennes »	2.000 €

EDUCATION :

Subventions aux écoles privées pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement – Versement d'acomptes

- attribuer l'acompte suivant sur la convention qui sera établie après le vote du compte administratif 2014.

Association école Notre Dame	22 000 €
OGEC de l'école Sainte Marie	22 000 €
OGEC de l'école Saint Jean Baptiste de la Salle	22 000 €
OGEC de l'école Marie Immaculée	22 000 €

SPORTS :

1 - Subventions de fonctionnement aux associations sportives

- attribuer les subventions ci-après au titre de l'année 2015.

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2015
ACTIF HAINAUT MARCHE	1 000,00 €
ASSOCIATION JOGGING SPORTS ET LOISIRS DE VALENCIENNES	2 800,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL DU HAINAUT	500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE HANDISPORT HAINAUT VALENCIENNES	2 400,00 €

AULNOY-VALENCIENNES BOXE FRANCAISE	350,00 €
BASE-BALL CLUB DE VALENCIENNES "FIGHTING DUCK"	12 000,00 €
BODHIDHARMA KARATE CLUB	1 000,00 €
CERCLE DE VALENCIENNES	500,00 €
CERCLE DE VOILE DE VALENCIENNES	15 800,00 €
CERCLE D'ESCRIME DE VALENCIENNES	15 350,00 €
CHEMINS VERS	200,00 €
CLUB AVENIR DE VALENCIENNES	1 170,00 €
CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE DE VALENCIENNES	1 000,00 €
CLUB VINCENT	250,00 €
COMITE DU JEU DE PAUME DU VALENCIENNOIS	150,00 €
CYCLO SANTE VALENCIENNES	1 400,00 €
ECOLE DES "ARTS MARTIAUX" DU VALENCIENNOIS	5 300,00 €
ESCAUT GYM	350,00 €
FAUBOURG DE LILLE FUTSAL	3 500,00 €
FOOTBALL CLUB DUTEMPLE	22 550,00 €
GOLF CLUB DE VALENCIENNES	4 650,00 €
HOCKEY CLUB VALENCIENNOIS	17 200,00 €
JEUNESSE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE VALENCIENNES	1 440,00 €
JU-JITSU CLUB DE VALENCIENNES	500,00 €
KARATE CLUB DE VALENCIENNES	1 000,00 €
LES AMETYSTES	1 600,00 €
PETANQUE VALENCIENNOISE	1 000,00 €
RHONEL SPORTING CLUB DE VALENCIENNES	18 600,00 €
RUGBY CLUB VALENCIENNOIS	15 300,00 €
SAINT WAAST CHEMINOTS FOOTBALL CLUB (EX. SAINT-WAAST VALENCIENNES FOOTBALL)	4 000,00 €
SKATE HAINAUT VALENCIENNES CLUB	19 500,00 €
SPORTS AMICALISTES DE SAINT WAAST/VOLLEY BALL	400,00 €
SUMMER CLUB	4 960,00 €
TENNIS SQUASH BADMINTON VALENCIENNES	21 650,00 €
UNION SPORTIVE VALENCIENNES MARLY CYCLISME	2 300,00 €
VAL ACRO	1 500,00 €

VAL CYCLO	900,00 €
VAL MEDI JOGGING	400,00 €
VALENCIENNES CANOE KAYAK	1 800,00 €
VALENCIENNES HAINAUT HOCKEY CLUB	18 950,00 €
VALENCIENNES METROPOLE FUTSAL	1 000,00 €
VOLLEY LOISIR SAINT WAAST	400,00 €
WALLERS ARENBERG VALENCIENNES HANDBALL	2 800,00 €
TOTAL	229 420,00 €

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2015
COLLEGE CHASSE ROYALE	800,00 €
COLLEGE EISEN	1 500,00 €
COLLEGE SAINT JEAN BAPTISTE	2 200,00 €
COLLEGE SAINTE MARIE	500,00 €
COLLEGE WATTEAU	500,00 €
COMITE U.S.E.P	1 000,00 €
LYCEE DE L'ESCAUT	900,00 €
LYCEE DU HAINAUT	500,00 €
LYCEE LA SAGESSE	800,00 €
LYCEE NOTRE DAME	1 000,00 €
LYCEE WALLON	800,00 €
LYCEE WATTEAU	1 000,00 €
COLLEGE CARPEAUX	1 500,00 €
	13 000,00 €

2 - Subvention exceptionnelle à l'association Val'Acro

- accorder à l'association sportive VAL'ACRO une subvention exceptionnelle de 1700 €

3 - Subventions de fonctionnement aux associations de plus de 23 000 €- Avenant n°2

- accorder aux associations sportives les subventions ci-dessous :
- signer l'avenant n°2 correspondant à leur subventionnement
- signer l'avenant n°2 correspondant au subventionnement du PCVA

HAINAUT VOLLEY	32 550,00 €
UNION SPORTIVE TENNIS DE TABLE DE VALENCIENNES	25 250,00 €
VALENCIENNES UNIVERSITE CLUB	24 250,00 €

ASSOCIATIONS :**Subventions aux associations CIDFF, Secours Catholique et Epilepsie France**

- accorder les subventions suivantes :

CIDFF	1.000 €
Secours Catholique	400 €
Epilepsie France	200 €

RESSOURCES HUMAINES**17 - Tableau des effectifs – Crédit de postes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la création des emplois proposés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Elu Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives à la création des emplois,
- d'autoriser, dans la mesure où la recherche d'un candidat statutaire s'avérerait infructueuse, le recrutement d'agents contractuels sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de durée et de rémunération définies,
- que les crédits nécessaires à la rémunération et à l'éventuelle prise en charge de l'agent dont l'emploi est supprimé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

18 - Tableau des effectifs – Suppression de postes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la suppression des huit emplois proposée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Elu Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives à la suppression des emplois,
- que les crédits nécessaires à la rémunération et à l'éventuelle prise en charge des agents dont l'emploi est supprimé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

19 - Mise en place de l'indemnité de départ volontaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de la mise en place, pendant une période allant de l'entrée en vigueur de la présente délibération jusqu'au 29 mai 2015, d'une indemnité de départ volontaire pour les agents titulaires du grade d'éducateurs principaux des activités physiques et sportives 1^{ère} classe concernés par la disparition du service de piscine municipale dans les conditions présentées,
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

20 - Convention d'adhésion au service de prévention « Pôle Santé Sécurité au Travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion aux services de médecine préventive, de prévention et de sécurité au travail et de pré diagnostic en matière de risques psychosociaux avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2015
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

QUESTIONS ORALES

Nathalie LORETTE

« Suppression des classes transplantées. Pourquoi ? »

La séance est levée à 18 h 00.